

au moyen de boules blanches et noires qui leur sont remises séance tenante. Les boules sont déposées par les voteurs dans deux urnes dont l'une blanche et l'autre noire. Ils doivent jeter dans l'urne blanche la boule blanche quand ils veulent admettre l'aspirant et la boule noire dans le cas contraire. 4° Les membres doivent avoir soin de ne pas changer de place pendant que les boules sont distribuées, ou qu'elles sont recueillies dans les urnes. 5° Si les boules blanches forment au moins les quatre cinquièmes des boules recueillies dans l'urne blanche, l'aspirant est déclaré élu. 6° A la première assemblée mensuelle à laquelle le nouveau membre sera présent, il devra répondre, sur sa parole d'honneur et sous peine d'exclusion aux questions suivantes qui lui seront posées par le Président.

Quels sont vos noms et prénoms ?

Quel est votre âge ?

Quelle est votre occupation ?

Etes-vous Catholique Romains ?

Appartenez-vous à quelques sociétés secrètes ou autres prohibées par l'Eglise Catholique Romaine ?

Etes-vous aujourd'hui exempt de toute maladie héréditaire ou incurable ?

Serez-vous toujours fidèles aux règlements de cette société ?

7° Le nouveau membre sur l'ordre du Président, donne ensuite son nom au Secrétaire-Trésorier ; 8° Ce nouveau membre paye au droit d'entrée de \$3.00, s'il est âgée de moins de 35 ans ; s'il est âgé de 35 à 40 ans inclusivement, il devra payer de plus \$1.00, par chaque année au dessus de 35 ans ; et s'il est âgée de 40 à 45 ans inclusivement, il devra payer en sus des droits mentionnés une somme additionnelle de \$2.00, par chaque année au dessus de 40 ans ; toutes lesquelles dites sommes seront payables en trois paie-